



# Que se passe-t-il à Feigères?

Bulletin de novembre 2017 • N° 10

## UNE VISITE ÉCLAIR SOUS LES ORS DE LA RÉPUBLIQUE

*Sur l'initiative du maire et de ses adjoints et pour répondre aux invitations de notre députée et de nos sénateurs, vos élus se sont rendus à Paris à leurs frais pour visiter l'Assemblée nationale et le Sénat les jeudi 12 et vendredi 13 octobre 2017 : une visite tout à la fois enrichissante, studieuse et très conviviale.*



La variété des expressions émises rendait le discours moins formaliste et plus consistant aux oreilles des citoyens lambda qui écoutaient sans broncher.

Nous avons poursuivi au Sénat, sans séance cette fois ; notre hôte du jour, Loïc Hervé, jeune sénateur de Haute-Savoie, nous faisait les honneurs du Palais du Luxembourg. La visite démarrait par l'Escalier d'honneur, continuait par la bibliothèque où œuvre Eugène Delacroix, une Salle de commissions, une merveilleuse Salle des conférences à l'ambiance feutrée pour terminer dans la Salle des séances.

Dégagés de la responsabilité de censurer l'exécutif, les sénateurs peuvent examiner avec plus de sérénité les projets de lois et assurent la représentation des collectivités territoriales. Enfin, ils restent les garants de la stabilité des institutions.



Si les sept statues de marbre qui dominent la Salle des séances sont là pour nous rappeler la naissance du droit moderne, l'aspiration à la justice et à la tolérance, et l'engagement précoce pour la défense de la liberté à une époque où le seul média était

Nos deux prestigieuses assemblées sont les hôtes de bâtiments qui héritent d'une histoire politique et constitutionnelle de plus de deux siècles. Une fois à l'intérieur du Palais Bourbon, on se prête à imaginer les anciennes gloires de la Nation en train d'arpenter les couloirs et d'intervenir à la tribune de la Salle des débats.

Cette atmosphère particulière présente l'avantage de retirer un peu de rigidité au caractère protocolaire des lieux. Mais la solennité est bien là, dans cette Galerie des fêtes du Palais Bourbon ornée d'un beau décor néoclassique qui voit le Président de l'Assemblée fouler le tapis rouge lorsqu'il se rend au «perchoir». On l'a retrouvée dans l'hémicycle où nous avons pu assister, depuis la galerie, à un débat et une procédure de vote. La vue plongeait sur les gradins occupés par nos députés et sur la tribune où veillait ce jour-là un tout jeune vice-président, Sacha Houlié 28 ans, sans doute un peu symbole du changement de génération que nous observons à la tête de nos institutions. Les interventions des députés, à la tribune ou depuis leur place, rendaient compte de l'animation du moment.

la plume d'oie sur parchemin ou vélin authentique, la même Salle des séances fonctionne aujourd'hui avec les technologies nouvelles les plus sophistiquées grâce à l'informatisation complète de la chaîne législative et la mise en ligne immédiate des textes obtenus.

Il est bon de rappeler qu'en vertu de la tradition républicaine nos deux assemblées siègent en présence du public. L'accès aux débats, les visites des bâtiments s'effectuent selon des modalités spécifiques bien réglées ; on peut toujours se renseigner en mairie ou sur les sites des deux institutions.

# Le Conseil municipal

## Extrait de la séance du Conseil municipal du 9 novembre 2017

### ORDRE DU JOUR AVEC DÉLIBÉRATIONS

#### Finances

##### 1. Décision modificative n°2

La décision modificative suivante est adoptée :

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Comptes		Compte	
<b>615231</b> <i>Entretien et réparations voiries</i>	51 513 €	<b>7318</b> <i>Autres impôts locaux ou assimilés</i>	51 513 €
	<b>51 513 €</b>		<b>51 513 €</b>

##### 2. Attribution de subventions à des associations

Le Conseil décide d'attribuer la seconde tranche de subventions aux associations suivantes :

Associations	Montant accordé
Association Familles rurales	500 €
Coopératives les Schtroumpfs	427 €
Vélo-Club Saint-Julien	300 €
La Ligue contre le cancer	100 €
Association des traumatisés crâniens de Haute-Savoie	100 €
Foyer de ski de fonds du Salève	300 €
	<b>1 727 €</b>

##### 3. Fixation du prix des encarts publicitaires dans les agendas municipaux

La préparation de l'agenda annuel est en cours, des encarts publicitaires d'entreprises seront insérés aux tarifs suivants :

- N° 1 : encart de 9 cm x 18 cm au prix total de 100 € pour une année,
- N° 2 : encart de 18 cm x 18 cm au prix total de 150 € pour une année.

##### 4. MAPA extension du groupe scolaire : avenant 1 au lot 14 - chauffage, sanitaire, plomberie

Afin de remplacer des tuyaux d'eau potable passant dans le vide-sanitaire très abîmés et créer deux gaines de connexion pour relier le bâtiment existant avec le sous-sol de l'extension, un avenant de 4 075,64 € est adopté. Le montant total du marché est porté à **203 085,04 € HT**, au lieu de 199 009,40 € HT.

##### 5. MAPA relatif à l'impression et à la mise en page des publications municipales

Désignation produit	Périodicité	Nombre d'exemplaires	Prix total par édition proposé HT
<b>Bulletin municipal</b>	11 par an	780	515 €
	11 par an	780	695 €
<b>Carte de vœux (tranche optionnelle)</b>	1 par an	250	185 €
	1 par an	250	190 €
<b>Agenda annuel (tranche optionnelle)</b>	1 par an	780	6 330 €

##### 6. MAPA relatif aux prestations d'assurance

Une consultation ouverte a été réalisée en septembre ; compte tenu de l'analyse des offres et des notes attribuées, il est proposé de sélectionner les entreprises mieux-disantes suivantes :

Lots	Entreprise	Primes annuelles en € TTC
<b>Dommages aux biens et bris de machines</b>	Groupama Rhône-Alpes Auvergne - 69009 Lyon	2 289,00 €
<b>Automobile et risques annexes</b>	Breteuil Assurance Courtage 62921 Aire-sur-la-Lys	1 398,96 €
<b>Responsabilité civile et risques annexes</b>	SMACL Assurance 79031 Niort	1 951,21 €
<b>Protection juridique des élus et des agents</b>	2C Courtage 65000 Tarbes	82,78 €

##### 7. Délégation de la mission de consultation au CDG74 pour les contrats d'assurance des risques statutaires

La Commune peut souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Il est décidé de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence. Il pourra par ailleurs souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Commune ; cette décision fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Régime du contrat : capitalisation.

#### Urbanisme

##### 1. Approbation d'une convention de servitude avec ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS a sollicité la Commune, propriétaire de la parcelle cadastrée AI n° 412, sis au 250, chemin de l'École, afin d'enterrer des lignes électriques sur une longueur totale de 38 mètres. Une servitude est consentie à ENEDIS.

##### 2. Approbation d'une convention de mise à disposition de terrains

Le Conseil municipal approuve la convention d'occupation précaire avec l'entreprise CC ENVIRONNEMENT SAS pour la création future d'une décharge de matériaux non dangereux (dépôt terreux principalement). Cette décharge serait située à l'Agnellu, à proximité de l'autoroute, sur des parcelles de la Commune et de propriétaires privés. La durée de la convention est de 15 ans. L'entreprise devra effectuer l'ensemble des démarches nécessaires auprès des organismes étatiques pour la création de cette décharge dans le respect des prescriptions légales et réglementaires en vigueur. Une caution de 200 000 € sera versée ou à défaut une garantie bancaire sera apportée. La redevance percevable par la Commune est de 2 € par m<sup>3</sup> théorique ; CC ENVIRONNEMENT SAS devra par ailleurs verser à la Commune 1 € supplémentaire par m<sup>3</sup> pour les gênes occasionnées.

##### 3. Approbation d'un projet urbain partenarial

Le Conseil autorise la convention de projet urbain partenarial qui vise à faire participer financièrement le constructeur HOME CONSTRUCTION



# Le Conseil municipal

(construction d'un collectif de logements au chemin du Champs de la Cure) aux frais induits pour un montant total de 48 865 €HT ; une exonération de la taxe d'aménagement de 6 ans est consentie en contrepartie.

## Intercommunalité

### 1. Approbation du rapport de la CLECT

Dans le cadre du transfert de la compétence des Zones d'activité économique à la CCG, le Conseil communautaire a pris acte, le 11 septembre dernier, du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Ce rapport doit être entériné par la majorité qualifiée des conseils municipaux de la CCG. Le Conseil s'est vu présenter ce rapport et l'a adopté.

### 2. Approbation de la fixation des conditions patrimoniales d'achat des parcelles du domaine privé des communes à commercialiser

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de l'article L. 5214-16 du CGCT, la Communauté de communes a repris, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le cadre de la compétence « développement économique », la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des Zones d'activité économique. Tout transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence. Par dérogation à ce principe, l'article L. 5211-17 du CGCT autorise, en matière de Zones d'activité économique, que les biens immeubles des communes soient transférés en pleine propriété à l'intercommunalité, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence. Pour cela, les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers doivent être décidées au plus tard un an après le transfert de compétence et par délibérations concordantes du Conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. Dans ce cadre, la CCG doit acheter 3 parcelles aux Communes de Neydens, de Vulbens et de Viry.

Commune propriétaire	N° parcelle	Surface	Prix total HT
Neydens	B 1684	446 m <sup>2</sup>	6 690 €
Vulbens	ZL 0127	22 434 m <sup>2</sup>	336 510 €
Viry	B 0651	232 m <sup>2</sup>	3 480 €

Le Conseil municipal a adopté ces conditions d'achat de parcelles.

### 3. Approbation de la révision statutaire

En outre, la CCG procède à une révision de ses statuts, rendue nécessaire en raison de l'impact de la loi NOTRe sur les compétences dévolues aux EPCI en matière de GEMAPI, eaux pluviales, voirie d'intérêt communautaire dans le cadre des ZAE et l'ajustement et la précision de certains contenus

de compétences au regard de l'avancée des actions, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement et la biodiversité. Le projet de statuts a été entériné par le Conseil communautaire du 25 septembre. Une fois approuvée par la majorité qualifiée des conseils municipaux, la révision donne lieu à la prise d'un arrêté préfectoral. Le Conseil municipal approuve le projet de révision statutaire.

## ORDRE DU JOUR SANS DÉLIBÉRATION

### Décisions prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT

#### 1. Décision de remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école. Achat auprès de l'entreprise ACI, Allonzier-la-Caille :

Modèles	Prix de vente
Mairie : RICOH MPC 3004 ASP	5 450 €HT* 6 540 €TTC
École : RICOH MPC 3001 Reconditionné	Offert

- Reprise du photocopieur mairie XEROX pour un montant de 250 €HT
- Arrêt du contrat de maintenance du RICOH MP 2501
- Maintenance-Garantie totale pendant 5 ans
- Coût copie noir & blanc : 0,0037 €HT la page, soit 0,0044 €TTC
- Coût copie couleur : 0,037 €HT, soit la page 0,044 €TTC
- L. Vanderschaeghe explique les raisons de ce choix : deux entreprises ont été consultées ; la proposition de ACI était la plus intéressante.

## Demandses d'autorisations d'urbanisme

### 1. Permis modificatifs

- SCCV FEIGÈRES RÉSIDENCES : modification de parkings et de l'implantation des villas - Malchamp d'en-Haut
- JEAN CCEUR PROMOTION : modification des annexes, création d'une annexe supplémentaire, places de parking - Chemin de l'École.

### 2. Déclarations préalables

- DUPRÉ J. Denis : pose d'une clôture sur un muret - Route du Châble
- HUBER FORGG Alexia : pose d'une clôture, de bordures et d'un brise-vue - Passage de la Fontaine
- SEIGNOBOSC Christian : pose d'une clôture sur muret - Chemin de Chez Villet
- DUHEM Vivien : pose d'une pergola - Route du Châble
- PRÉVOSTI A. Marie : division en vue de construire - Chemin des Contamines
- TRIHLE Philippe : pose de panneaux photovoltaïques - Chemin de Bel Air.

## LA COMMUNE RECRUTE DEUX AGENTS TECHNIQUES POLYVALENTS, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018, EN TEMPS COMPLET

### • Un poste en qualité de responsable des services techniques

Principales missions : management (assurer la fonction de chef d'équipe), entretien de la voirie et espaces verts, entretien du patrimoine, autres activités spécifiques à la Commune.

### • Un poste en qualité d'agent technique

Principales missions : entretien de la voirie, du patrimoine et autres activités annexes.

**Date limite de dépôt de candidature : 15/12/2017 à la mairie de Feigères**

Plus d'informations auprès de la mairie ☎ 04 50 49 24 60 et sur [cap-territorial.fr](http://cap-territorial.fr).

# Vos élus vous informent

## COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE

Pour ce 99<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice, la population a été nombreuse pour la cérémonie tant au cimetière que devant le Monument aux morts, malgré une météo triste et pluvieuse.

Devant le Monument aux morts, lecture a été faite du message de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées avant l'allocution du maire. Après le dépôt de la gerbe par Guy Roguet accompagné par une fille et un garçon de CM2, les élèves de la grande section de maternelle, sous la direction de leur enseignante, M<sup>me</sup> Émilie Gaillard, ont lu le poème de Paul Éluard, *Liberté*. Vint ensuite l'appel, par les élèves de CM2, des quatre soldats morts pour la France en cette année 1917.

Voici qui ils étaient :

- **DUPANLOUP Florentin Joseph**, né le 19 février 1874 à Présilly, Haute-Savoie, 1<sup>er</sup> bataillon territorial de chasseurs, décédé le 15 janvier 1917 à Montagny-Lacroix (Aisne), inhumé à la Nécropole nationale de Neuilly-Saint-Front (Aisne)
- **TAGAND André Jean**, né le 22 août 1897 à Feigères, Haute-Savoie, 44<sup>e</sup> régiment d'infanterie, décédé le 11 février 1917 à Troyes (Aube), inhumé à la Nécropole nationale



- **PERREARD Marcel André**, né le 5 avril 1897 à Genève, Suisse, 97<sup>e</sup> régiment d'infanterie, décédé le 2 mars 1917 à Coevres (Aisne), inhumé à la Nécropole nationale de Villers-Cotterêts (Aisne)
- **ROBERT Henri Jérémie**, né le 21 décembre 1882 à Genève, Suisse, 3<sup>e</sup> bataillon d'infanterie d'Afrique, décédé le 16 décembre 1917 à Marseilles (Bouches-du-Rhône), inhumé à la Nécropole nationale de la ferme de Suippes (Marne).

Le travail de mémoire et de sensibilisation en direction de la jeunesse de notre Commune entrepris depuis 2014 pour les élèves de CM2 s'est traduit par la lecture de lettres très poignantes de Poilus, de textes rappelant certains faits ou situations précises durant l'année 1917.

Merci aux enfants qui ont chanté *la Marseillaise* et clôturé la cérémonie avec *les Allobroges*. Merci à vous tous, à la directrice de l'école, à sa collègue Estelle Pourvasseau, enseignante des CM2, aux anciens combattants présents, au porte-drapeau et à la Gendarmerie nationale.

Nous ferons nôtre cette pensée : *rendre si peu à ceux qui ont tout donné ; tel est le sens de l'hommage éternel qu'ils méritent.*

*André Borgognon et Daniel Gayraud*



## EXPO ITINÉRANTE « LES ENFANTS DANS LA GRANDE GUERRE »

Dans le cadre du devoir de mémoire et pour sensibiliser la jeunesse au centenaire de la Grande Guerre, la Commune a sollicité le Département pour mettre à disposition son exposition itinérante « Les Enfants dans la Grande Guerre ». N'hésitez pas à venir la visiter courant décembre aux horaires d'ouverture de la mairie !

- **Exposition durant tout le mois de décembre 2017 en salle consulaire de la mairie, visible aux horaires d'ouverture.**
- **Vernissage de cette exposition le mardi 12 décembre 2017 de 18h à 19h.**

« Les Enfants dans la Grande Guerre » est la version itinérante de l'exposition sur le centenaire de la Première Guerre mondiale. Cette exposition est née de la volonté conjointe de l'Union départementale des anciens combattants de l'Afrique du Nord et autres conflits et du département de la Haute-Savoie afin de commémorer cet événement à partir de 2014 et jusqu'en 2018. Les documents présentés dans l'exposition, issus majoritairement des fonds

et collections des Archives départementales de Haute-Savoie, témoignent de l'enfance en guerre au travers du regard des institutions qui s'occupent d'eux, comme l'école, mais aussi des enfants eux-mêmes dans le cadre de leur propre production (dessins par exemple). La multiplicité des supports exposés permet au visiteur de se pencher sur le quotidien des enfants dans la Grande Guerre, lorsqu'étudier, vivre, jouer et combattre se mêlent.



# Vos élus vous informent

## INAUGURATION DU PÔLE MÉDICAL

Le 24 octobre dernier, le maire de la commune, Guy Roguet, recevait le sénateur Jean-Claude Carle, le président de l'Assemblée départementale, Christian Monteil, le sous-préfet, Jean-Marc Bassaget, le directeur de SCIC Habitat Rhône-Alpes, Romain Royet et Michel Mermin au titre de la Communauté de communes du Genevois, pour procéder à l'inauguration du pôle médical de Feigères. De nombreux invités assistaient à la cérémonie : nouveaux habitants de la Glycine, praticiens du rez-de-chaussée, conseillers municipaux et intercommunaux. La visite des locaux permettait de se rendre compte de la haute qualité de cette réalisation qui complète efficacement l'installation des commerces voisins.



Pour le financement de ce pôle médical, la commune de Feigères a principalement fait appel à ses fonds propres. Le département de la Haute-Savoie a participé au financement de ce projet dans le cadre de sa politique de promotion de la santé. La région Auvergne-Rhône-Alpes a également contribué au financement du pôle médical dans le cadre de sa politique de lutte contre la désertification médicale, une priorité pour la région permettant de favoriser l'implantation des Maisons et Centres de santé sur le territoire.

**Plus qu'un soutien pécunier, c'est un soutien social au projet et à un territoire particulièrement marqué par la pénurie de professionnels de santé.**

## FEIGÈR'OSE

**Belle réussite pour cette première édition d'Octobre Rose sur la commune.** Des nœuds roses ont été distribués gratuitement dans les commerces et à la mairie. Pendant tout le mois, la boulangerie *Maison Saint-Ellier* a proposé un dessert rose et le restaurant *L'instant Présent* a fait découvrir un cocktail lui aussi rose.

**Deux événements essentiels ont mobilisé la population.**

Le premier, une marche rose avec différents parcours, a eu lieu le samedi 14 octobre, réunissant 87 marcheuses et marcheurs de Feigères et des communes alentour. Lors de ce rassemblement ensoleillé, ils ont parcouru 613 km, un peu moins de 800 000 pas ! Merci au restaurant *L'instant Présent* et à la boulangerie *Maison Saint-Ellier* qui ont pris en charge la totalité du « pot rose » servi en fin de balade. Le second rassemblement s'est déroulé le dimanche 22 octobre, sous le préau de l'école au son de musiques entraînantes. Les 25 enfants et 34 adultes présents ont pu se réchauffer en suivant les pas de zumba de Rodolphe, Alex et Vanessa des associations locales Mov'dance et A-Corps. L'après-midi s'est terminé autour d'un verre de l'amitié offert par les associations et la mairie.

Merci à tous les participants, jeunes et moins jeunes, d'avoir donné un peu de leur temps, de leur bonne humeur, et de leur énergie.



## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique préalable à l'approbation du Schéma d'aménagement et de la gestion des eaux de l'Arve (SAGE) est ouverte, à la demande du président de la Commission locale de l'eau et conformément aux articles L212-6 et R212-40 du Code de l'environnement. Cette enquête concerne le territoire du périmètre du SAGE de l'Arve.

L'enquête se déroulera pendant trente-deux jours, du lundi 20 novembre 2017 à 9h au vendredi 22 décembre 2017 à 17h, au cours desquels le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture des mairies.

La mairie la plus proche pour le consulter est celle de Saint-Julien-en-Genevois. Vous pourrez cependant visualiser ce dossier en version dématérialisée sur les sites internet suivants :

- de l'État : [www.haute-savoie.gouv.fr/politiques-publiques/environnement-risques-naturels-et-technologiques/Enquetes-publiques-et-avis](http://www.haute-savoie.gouv.fr/politiques-publiques/environnement-risques-naturels-et-technologiques/Enquetes-publiques-et-avis)
- mis en place par la Commission locale de l'eau du SAGE : [www.sage-arve.fr](http://www.sage-arve.fr)
- de la plateforme du registre dématérialisé mis en place par la Commission locale de l'eau à l'adresse suivante : [www.registre-dematerialise.fr/542](http://www.registre-dematerialise.fr/542).

# Agenda & associations

## FAMILLES RURALES

### • APPEL À BÉNÉVOLAT

**Vous cherchez une activité enrichissante et utile ?** J'enseigne depuis une année le français sur la commune de Feigères, et je recherche des bénévoles pour enseigner une heure et demie par semaine (en général le matin, mais à convenir) pour me seconder. Les cours sont constitués de deux à quatre apprenants adultes, débutants ou peu avancés. L'ambiance y est studieuse mais chaleureuse. Vous n'avez jamais enseigné ? Pas de problème, je suis là pour vous apporter une petite formation et une méthode. Pour tout renseignement appelez-moi au ☎ **04 50 37 38 50**.

Gabi M.

### • MERCREDIS-NEIGE - SAISON 2017-2018

L'activité ski proposée par Familles rurales se poursuit pour cette nouvelle saison d'hiver à la station du Grand-Bornand. Elle est encadrée par des moniteurs ESF, pas de ski libre. **Les enfants auront cours les mercredis 10, 17, 24, 31 janvier et 7 février de 14h30 à 17h.** Départ : 12h30 - Retour : 19h.

Les inscriptions auront lieu au bureau de l'association Familles rurales le mardi 5 décembre de 17h à 19h (date unique). Pensez à apporter la photocopie de l'attestation d'assurance et le carnet ESF pour vérifier le niveau de votre enfant (débutants non concernés). À cette occasion, il sera également possible d'établir une carte GIA (assurance facultative). Possibilité d'inscription par courrier (sur demande) et renseignements auprès du responsable de l'activité : **Philippe ORSAT** au ☎ **04 50 49 44 32** ou [philippe.orsat@wanadoo.fr](mailto:philippe.orsat@wanadoo.fr).

89 route de Presilly  
Bâtiment «Jardin des Régents»  
74160 FEIGERES



Exclusivement sur RDV Tel : +339 87 38 83 69  
Mail : [SKstyle@outlook.fr](mailto:SKstyle@outlook.fr)  
f : SKstyle

**Le salon de coiffure SKstyle a ouvert le lundi 20 novembre 2017. Sur rendez-vous uniquement, du lundi au vendredi de 9h30 à 18h et le samedi de 10h à 16h.**

## ÉTAT CIVIL

### • Bienvenue à •

**Naomie Rey**, née le 28 octobre, au foyer d'Évelyne Grillet et de Guillaume Rey - Route de Pré-Vally.  
**Toutes nos félicitations**

### • Décès •

**Marie-Thérèse Gaubert**, née Plasse, le 24 août 2017  
**Roseline Sappey**, née Saxod, le 22 octobre 2017.  
**Toutes nos condoléances**

NOV.-DÉC. 2017 / JANV. 2018  
LES DATES À RETENIR

25	SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2017 EXPOSITION ARTISANALE ET GOURMANDE	07	JEUDI 7 DÉC. 2017 À 20H CONSEIL MUNICIPAL
26		12	VENDREDI 12 JANVIER 2018 À 19H VŒUX DU MAIRE

## VOUS ÊTES AIDANTS, ET SI NOUS PARLIONS DE VOTRE SANTÉ !

### Si vous rassemblez ces trois caractéristiques :

- 1 - Vous êtes un membre de la famille, un ami, un voisin.
- 2 - Vous venez en aide à un enfant ou un adulte pour les activités de la vie quotidienne : une personne âgée, une personne en situation de handicap ou ayant une maladie chronique (le cancer, le diabète...).
- 3 - La personne que vous aidez vit en établissement ou à domicile.

### Et bien vous êtes un aidant !

48 % d'entre vous déclarent avoir une maladie chronique,  
30 % disent se sentir anxieux et stressés,  
25 % déclarent ressentir une fatigue physique et morale.

**Alors, si nous parlions de votre santé ?** Tout le monde parle de faire attention à soi... Mais lorsque l'on est aidant, que l'on accompagne un proche, cela est plus facile à dire qu'à faire ! Souvent, le temps et l'énergie manquent. **C'est pourquoi nous vous invitons le 12 décembre 2017 à l'Espace-Rencontre, 39 route de Thônes, à Annecy-le-Vieux, de 14h à 16h (accueil à partir de 13h30) :**

- À venir échanger sur cette question à partir de scènes de la vie quotidienne croquées par la troupe de théâtre Les Désaxés (de 14h à 16h).
- Vous y trouverez également les informations pratiques sur les structures ou dispositifs qui peuvent vous venir en aide sur votre territoire.

**INVITATION À VENIR AVEC 1 OU 2 PERSONNES DE VOTRE CHOIX**  
**ENTRÉE GRATUITE SUR INSCRIPTION**  
Stéphanie le Bréquier au ☎ **04 78 41 22 50**  
ou [contact\\_prevention@mfaraf.fr](mailto:contact_prevention@mfaraf.fr)

## MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois - BP 30612 - 74166 Feigères Cedex  
Tél. **04 50 49 24 60** [www.feigeres74.fr](http://www.feigeres74.fr)

### Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h  
Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h



Directeur de la publication :  
Guy Roguet  
Rédacteur en chef :  
Laurent Vanderschaeghe

